

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 D 01044

Numéro SIREN : 492 826 417

Nom ou dénomination : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU
LANGUEDOC

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2024 sous le numéro de dépôt 9909



Maurin, le 8 avril 2024

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU JEUDI 28 MARS 2024**

PRESIDENT DE SEANCE : MONSIEUR DANIEL CONNART

SECRETAIRE DE SEANCE : MONSIEUR CHRISTIAN ROUCHON

1. QUORUM DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

L'ensemble des sociétaires de la Caisse Régionale (Caisses Locales représentées par leur Président, Administrateurs de la Caisse Régionale et Sacam Mutualisation) représente 972 voix.

Selon les statuts, le quorum s'établit à :

- Quorum Assemblée Générale Ordinaire : $\frac{1}{4}$ des voix soit $972 : 4 = 243$
- Quorum Assemblée Générale Extraordinaire : $\frac{1}{2}$ des voix soit $972 : 2 = 486$

Les membres présents à l'Assemblée Générale ont émargé la feuille de présence tant en leur nom propre qu'en leur qualité de mandataire. Sont annexés à la feuille de présence, les pouvoirs des sociétaires représentés. Le nombre de ces sociétaires présents s'établit à 91.

Ces 91 sociétaires présents portent 931 voix :

- 730 voix des sociétaires présents eux-mêmes,
- 201 voix au titre des procurations qui leur ont été données par d'autres sociétaires.

Les membres du Bureau de l'Assemblée Générale Mixte certifient exacte et sincère la feuille de présence, attestent que le nombre de voix des sociétaires présents et représentés est sincère et conforme et que les conditions de quorum et de présence des sociétaires ont été atteints : 112 Sociétaires et Administrateurs sont présents ou représentés, réunissant 931 voix sur les 972 voix attribuées à l'ensemble des sociétaires. L'Assemblée Générale représentant ainsi 95,78 % des voix, le quorum de 25 % requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 41 des statuts de la Caisse Régionale) et le quorum de 50 % requis pour

l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 45 des statuts de la Caisse Régionale) sont atteints et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

DOUZIEME RESOLUTION

Election, ratification et renouvellement des Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, procède à l'élection des administrateurs, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, lequel prévoit le renouvellement annuel du tiers des membres du Conseil d'Administration. Les huit administrateurs, dont le mandat arrive à échéance et peut être renouvelé, sont :

- Pour l'Aude : Evelyne Guilhem
- Pour le Gard : Claude Guigue et Xavier Jean
- Pour l'Hérault : Pascal Julien, Anne Lapeyre, Véronique Pagès et Brigitte Robert
- Pour la Lozère : Michel Brugeron

En application de l'article 24-2 des statuts, deux Administrateurs sont atteints par la limite d'âge et réputés démissionnaires d'office à l'issue de la présente Assemblée générale :

- Pour le Gard : Jean-Luc Evesque
- Pour l'Hérault : Michel Pontier

Trois Administrateurs sont démissionnaires à l'issue de la présente Assemblée Générale :

- Pour l'Aude : Jean-François Metge
- Pour le Gard : Jean-Marc Ribes
- Pour l'Hérault : Michel Cros-Pelot
-

2

Résolution 12-1 :

Le mandat de Madame Evelyne Guilhem est renouvelable et elle a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.

Le renouvellement de son mandat, pour une durée de trois ans, a été proposé par l'Assemblée Départementale au Conseil d'Administration qui l'a soumis au vote de l'Assemblée Générale. S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale décide que Madame Evelyne Guilhem, Administrateur sortant, rééligible et candidat pour un nouveau mandat, est reconduite dans ses fonctions d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

Résolution 12-2 :

Le mandat de Monsieur Claude Guigue est renouvelable et il a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.

Le renouvellement de son mandat, pour une durée de trois ans, a été proposé par l'Assemblée Départementale au Conseil d'Administration qui l'a soumis au vote de l'Assemblée Générale. S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Claude Guigue, Administrateur sortant, rééligible et candidat pour un nouveau mandat, est reconduit dans ses fonctions d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

Résolution 12-3 :

Le mandat de Monsieur Xavier Jean est renouvelable et il a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.

Le renouvellement de son mandat, pour une durée de trois ans, a été proposé par l'Assemblée Départementale au Conseil d'Administration qui l'a soumis au vote de l'Assemblée Générale. S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Xavier Jean, Administrateur sortant, rééligible et candidat pour un nouveau mandat, est reconduit dans ses fonctions d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

3

Résolution 12-4 :

Le mandat de Monsieur Pascal Julien est renouvelable et il a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.

Le renouvellement de son mandat, pour une durée de trois ans, a été proposé par l'Assemblée Départementale au Conseil d'Administration qui l'a soumis au vote de l'Assemblée Générale. S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Pascal Julien, Administrateur sortant, rééligible et candidat pour un nouveau mandat, est reconduit dans ses fonctions d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

Résolution 12-5 :

L'Assemblée Générale doit ratifier la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration dans sa séance du 30/06/2023, de Madame Anne Lapeyre en sa qualité d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat de Madame Anne Lapeyre est renouvelable et elle a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.

Le renouvellement de son mandat, pour une durée de trois ans, a été proposé par l'Assemblée Départementale au Conseil d'Administration qui l'a soumis au vote de l'Assemblée Générale. S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le conseil d'administration dans sa séance du 30/06/2023, de Madame Anne Lapeyre en sa qualité d'Administrateur pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à la présente Assemblée Générale et décide que Madame Anne Lapeyre, Administrateur sortant, rééligible et candidat pour un nouveau mandat, est reconduite dans ses fonctions d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

Résolution 12-6 :

Le mandat de Madame Véronique Pagès est renouvelable et elle a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.

Le renouvellement de son mandat, pour une durée de trois ans, a été proposé par l'Assemblée Départementale au Conseil d'Administration qui l'a soumis au vote de l'Assemblée Générale. S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale décide que Madame Véronique Pagès, Administrateur sortant, rééligible et candidat pour un nouveau mandat, est reconduite dans ses fonctions d'Administrateur pour une durée de trois ans.

4

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

Résolution 12-7 :

Le mandat de Madame Brigitte Robert est renouvelable et elle a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.

Le renouvellement de son mandat, pour une durée de trois ans, a été proposé par l'Assemblée Départementale au Conseil d'Administration qui l'a soumis au vote de l'Assemblée Générale. S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale décide que Madame Brigitte Robert, Administrateur sortant, rééligible et candidat pour un nouveau mandat, est reconduite dans ses fonctions d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

Résolution 12-8 :

Le mandat de Monsieur Michel Brugeron est renouvelable et il a fait acte de candidature au renouvellement de son mandat.

Le renouvellement de son mandat, pour une durée de trois ans, a été proposé par l'Assemblée Départementale au Conseil d'Administration qui l'a soumis au vote de l'Assemblée Générale. S'il est renouvelé, son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Michel Brugeron, Administrateur sortant, rééligible et candidat pour un nouveau mandat, est reconduit dans ses fonctions d'Administrateur pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

Résolution 12-9 :

En application de l'article 24-2 des statuts, Monsieur Jean-Luc Evesque atteint par la limite d'âge est réputé démissionnaire d'office.

Monsieur Patrick COMPAN a été proposé par l'Assemblée Départementale du Gard au Conseil d'Administration pour remplacer Monsieur Jean-Luc Evesque.

L'Assemblée Générale constate la démission d'office de Monsieur Jean-Luc Evesque atteint par la limite d'âge et élit Monsieur Patrick Compan au poste vacant de Monsieur Jean-Luc Evesque pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

5

Résolution 12-10 :

En application de l'article 24-2 des statuts, Monsieur Michel Pontier atteint par la limite d'âge est réputé démissionnaire d'office.

Monsieur Alfredo Garcia a été proposé par l'Assemblée Départementale de l'Hérault au Conseil d'Administration pour remplacer Monsieur Michel Pontier.

L'Assemblée Générale constate la démission d'office de Monsieur Michel Pontier atteint par la limite d'âge et élit Monsieur Alfredo Garcia au poste vacant de Monsieur Michel Pontier pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

Résolution 12-11 :

Monsieur Jean-François Metge est démissionnaire.

Monsieur Eric Delpeyroux a été proposé par l'Assemblée Départementale de l'Aude au Conseil d'Administration pour remplacer Monsieur Jean-François Metge.

L'Assemblée Générale constate la démission de Monsieur Jean-François Metge et élit Monsieur Eric Delpeyroux au poste vacant de Monsieur Jean-François Metge pour la durée

restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

Résolution 12-12 :

Monsieur Jean-Marc Ribes est démissionnaire.

Madame Cécile Velay a été proposée par l'Assemblée Départementale du Gard au Conseil d'Administration pour remplacer Monsieur Jean-Marc Ribes.

L'Assemblée Générale constate la démission de Monsieur Jean-Marc Ribes et élit Madame Cécile Velay au poste vacant de Monsieur Jean-Marc Ribes pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

Résolution 12-13 :

Monsieur Michel Cros-Pelot est démissionnaire.

Monsieur Didier Michel a été proposé par l'Assemblée Départementale de l'Hérault au Conseil d'Administration pour remplacer Monsieur Michel Cros-Pelot.

L'Assemblée Générale constate la démission de Monsieur Michel Cros-Pelot et élit Monsieur Didier Michel au poste vacant de Monsieur Michel Cros-Pelot pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

6

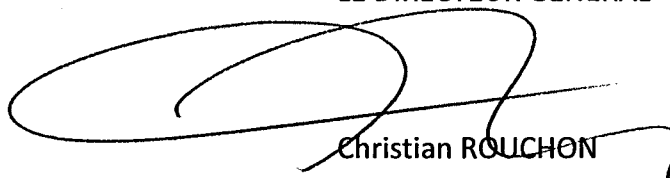
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des sociétaires présents ou représentés.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare l'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc du 28 mars 2024 close à 12 heures 15 minutes.

Extrait certifié conforme,

LE DIRECTEUR GENERAL



Christian ROUCHON